

**Liste des pièces à fournir
pour les demandes de dérogation en matière d'urbanisme**

Documents administratifs :

- Certificat foncier (certificat de propriété) ;
- Dans le cas où le terrain est une propriété privée n'appartenant pas au demandeur, un document établissant le lien juridique entre la propriété et le demandeur, notamment un compromis de vente établi entre le propriétaire et le demandeur ;
- Note de renseignement ou d'orientation délivrée par l'agence urbaine ;
- Note de présentation du projet comportant notamment : description sommaires des principales composantes du projet, montant d'investissement, nombre d'emploi et délai de réalisation ;
- Formulaire unique dûment rempli (modèle ci-joint) ;
- Dossier composé des statuts, d'un extrait du registre de commerce, du procès-verbal de la dernière réunion de l'assemblée générale, et le cas échéant, le procès-verbal du dernier conseil d'administration ;
- Dossier composé des statuts de la coopérative ou de l'association, des références de constitution et de la liste des adhérents et le dernier procès-verbal de l'assemblée générale.

Documents techniques :

- Plan cadastral (terrain immatriculé ou en réquisition) ou levé topographique (terrain non immatriculé) (Ech. 1/2000) en indiquant les coordonnées Lambert ;
- Plan de situation rattaché aux coordonnées lambert ;
- Image satellitaire ;
- Photos du site du projet ;
- Plan d'utilisation du sol ou Plan de masse;
- Fiche technique du projet précisant notamment: le COS, le CES, les hauteurs, le nombre de niveaux, plafonds... ;
- Plaquette A3 regroupant l'ensemble des plans demandés ;
- Plaquette du projet sous forme électronique contenant l'ensemble des pièces jointes demandées.

NB : Les promoteurs sont invités à présenter leurs dossiers en 7 exemplaires.

